

par l'espèce de préparation que les pasteurs & les ministres des autels ont longtems trouvée dans la retraite des cloîtres. " L'usage
 " fut établi, soit pour l'Eglise grecque, soit
 " pour l'Eglise latine, de n'élever à l'épiscopat que des personnes prises dans les monastères *. Grégoire le Grand se servit de ces évêques pour réformer la discipline ecclésiastique, & porter la foi parmi les nations idolâtres. Photius même, dit M^r. de Fleury, ne fut admis à son ordination, quoiqu'irrégulière, qu'après avoir pris l'habit religieux. Les évêques grecs sont encore à présent tirés des monastères. Quant aux prêtres séculiers, à peine en trouverait-on quelqu'un engagé dans le mariage. En effet, les fonctions du ministre de la religion ne peuvent dignement s'exercer sans un grand fond de piété & de doctrine : & quels moyens peut-on avoir pour se consacrer avec un esprit tranquille aux exercices de piété & à l'étude des prêtres au milieu des embarras du mariage ? Ces embarras croissent par le défaut de secours, si commun parmi les prêtres, pour entretenir leur famille. Nonobstant l'ancien vœu de continence, l'ignorance qui régnoit dans le clergé séculier, étoit si reconuë lorsque les clercs se voïoient obligés à entretenir leur femme & leurs enfans, que dans plusieurs conciles on réforma l'abus de promouvoir aux Ordres sacrés des personnes qui ne savoient pas même écrire leur propre nom. L'Empereur Arcadius n'ordonna-t-il

* Voïez le journal du 1 Mai 1783 p. 78.